

COMMUNE DE  
GOUVY



CONVOCAZION  
DU  
CONSEIL  
COMMUNAL

**Arrêté du G.W. du 22/04/2004,  
confirmé par le décret du  
27/05/2004, portant  
codification de la législation  
relative aux pouvoirs locaux  
sous l'intitulé "Code de la  
Décentralisation" (CDLD)**

art. L1122-13 § 1 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par courrier électronique, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

art. L1122-15 - Le conseil est présidé par le bourgmestre ou celui qui le remplace, (...). Il ouvre et clôt la séance.

art. L1122-17 - Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

art. L1122-19 - Il est interdit à tout membre du conseil et du collège :

1° d'être présent à la délibération sur des objets auxquels il a un intérêt direct, soit personnellement, soit comme chargé d'affaires, avant ou après son élection, ou auxquels ses parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement ont un intérêt personnel ou direct.

Cette prohibition ne s'étend pas au-delà des parents ou alliés jusqu'au deuxième degré, lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, de nomination aux emplois, et de poursuites disciplinaires.

2° d'assister à l'examen des comptes des administrations publiques subordonnées à la commune et dont il serait membre.

art. L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

art. L1122-27 - Les membres du conseil votent à haute voix.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu.

art. L1122-28 - En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

Conformément aux articles L1122-13, -15 et -17 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la **première fois**, à la SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL, qui aura lieu

**le 24/11/2021, à 20h00**, Salle de gym de l'école de Bovigny.

**Présentation du Hall sportif par les auteurs de projets en introduction de séance.**



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE PUBLIQUE

- 1 Jeux et sports.  
Construction d'un hall sportif à Gouvy - Désignation de l'Intercommunale ORES pour les travaux de raccordements électriques et d'éventuelles extensions du réseau dans le cadre d'une relation In House.  
APPROBATION.
- 2 PIC 2019-2021 (6) - Création d'un parking à l'école Sainte-Thérèse à GOUVY.  
Cahier spécial des charges et devis estimatif des travaux au montant de 257.630,50€ HTVA ou 311.732,91€ TVAC (54.102,40€ TVA co-contractant).  
Conditions, mode de passation et projet d'avis de marché.  
APPROBATION.
- 3 PIC 2019-2021 (6) - Création d'un parking à l'école Sainte-Thérèse à GOUVY.  
Aménagement de l'éclairage public - Budget estimatif d'ORES.  
DECISION de principe.
- 4 Patrimoine communal.  
Vente de bois de chauffage du 09 février 2022.  
Cahier des charges, clauses particulières et catalogue en 21 lots de bois feuillus + 1 lot de la FE de Bovigny.  
APPROBATION.
- 5 Patrimoine communal.  
Vente de matériel de bureau spécifique.  
APPROBATION.
- 6 Distribution de l'énergie.  
Renouvellement du mandat de gestionnaires de réseau de distribution d'électricité avec ORES Assets.  
APPROBATION.
- 7 Charroi communal.  
Acquisition d'une nouvelle camionnette pour le Service des Eaux (2021-063).  
Conditions et mode de passation.  
APPROBATION.
- 8 Charroi communal.  
Fourniture et livraison d'une mini-pelle, et contrat d'entretiens pour une durée de 2500 heures de fonctionnement (2021-061).  
Conditions et mode de passation.  
APPROBATION.

- 9 F.E. de Gouvy.  
Budget 2022.  
APPROBATION.
- 10 F.E. de Langlire.  
Budget 2022.  
APPROBATION.
- 11 F.E. de Limerlé.  
Budget 2022.  
APPROBATION.
- 12 F.E. de Montleban.  
Budget 2022.  
APPROBATION.
- 13 Opération de Développement Rural.  
Commission Locale de Développement Rural (CLDR) - Règlement d'Ordre Intérieur.  
APPROBATION.
- 14 Sport et vie associative.  
Mérite sportif et bénévoles 2021.  
DECISION.
- 15 Vie associative.  
Mise à disposition de matériel communal lié à l'organisation de festivités.  
APPROBATION.
- 16 Conseil de l'action sociale.  
Démission du conseiller Monsieur Daniel JORIS.  
PRISE EN ACTE.
- 17 Centre Public de l'Action Sociale.  
Remplacement d'un conseiller de l'Action Sociale.  
DESIGNATION.
- 18 Déclaration individuelle d'apparementement - Madame Sandra OTJACQUES.  
PRISE D'ACTE.
- 19 Commission communale 3.  
DESIGNATION d'un président en remplacement de Madame Annick DIEDEREN.  
DECISION.
- 20 Intercommunale IDELUX Développement.  
Assemblée générale stratégique du 15 décembre 2021.  
Ordre du jour.  
APPROBATION.
- 21 Intercommunale IDELUX Eau.  
Assemblée générale stratégique du 15 décembre 2021.  
Ordre du jour.  
APPROBATION.
- 22 Intercommunale IDELUX Finances.  
Assemblée générale stratégique du 15 décembre 2021.  
Ordre du jour.  
APPROBATION.
- 23 Intercommunale IDELUX Projets publics.  
Assemblée générale stratégique du 15 décembre 2021.  
Ordre du jour.  
APPROBATION.

- 24 Intercommunale IDELUX Environnement  
Assemblée générale stratégique du 15 décembre 2021.  
Ordre du jour.  
APPROBATION.
- 25 Intercommunale SOFILUX.  
Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2021.  
Ordre du jour.  
APPROBATION.
- 26 Intercommunale IMIO.  
Assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2021.  
Ordre du jour.  
APPROBATION.
- 27 Intercommunale ORES Assets.  
Assemblée générale du 16 décembre 2021.  
Ordre du jour.  
APPROBATION.
- 28 Accueil Temps Libre.  
Rapport d'activité 2020-2021 et Plan d'action 2021-2022.  
INFORMATION.
- 29 Décision(s) de Tutelle.  
INFORMATION.
- 30 Procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021.  
APPROBATION.

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 16/11/2021

Par ordonnance,

La Directrice générale,  La Bourgmestre,

  
Delphine NEVE   
Véronique LEONARD